



GRAND CONSEIL

Postulat - 23_POS_62 - Nicola Di Giulio et consorts - Lex Mori : une mobilité assumée des personnes à mobilité réduite

Texte déposé :

Les personnes à mobilité réduite n'ont souvent pas d'autre choix que d'utiliser une voiture pour se déplacer. Elles ne doivent pas faire les frais de la politique de lutte contre le transport individuel motorisé. Il est ainsi proposé qu'elles puissent circuler sur les voies réservées aux transports publics, à l'instar des taxis, et qu'elles ne soient pas concernées par les restrictions liées aux journées sans voitures.

Les villes et villages de notre canton n'ont de cesse de réduire leurs places de parc publiques ainsi que le passage de voitures en zones résidentielles. Connue pour son ambition à devenir une des pionnières en matière écologique, la ville de Lausanne investit massivement dans des routes adaptées en priorité aux cyclistes et zones piétonnes. La volonté du canton mais aussi de la ville de Lausanne de réduire son impact sur le réchauffement climatique est bien connue, mais la politique qui est menée en matière de mobilité fait qu'une catégorie de citoyens voit ses libertés drastiquement restreintes, en particulier la liberté de se déplacer pour les personnes à mobilité réduite.

En effet, choisir son moyen de locomotion est pour la plupart des gens un simple choix. Qu'il soit financier, météorologique, écologique, en fonction de notre humeur ou de nos horaires, nous choisissons le meilleur moyen pour nous déplacer. Mais ceci n'est pas possible pour tout le monde, car les limites physiques et/ou médicales de certains de nos concitoyens limitent leur palette de moyens de transport.

De plus, avec les nombreux travaux et déviations, les déplacements deviennent de plus en plus complexes, en particulier pour les PMR. Cela ne donne accès qu'aux voitures comme moyen de déplacement, le plus facile et le plus efficace. En effet, les voitures permettent encore de braver toutes les conditions météorologiques et le dénivelé important des villes de notre canton.

Elles permettent d'éviter de devoir se déplacer au moyen d'autre transport public, bien que le bus soit aménagé pour l'accueil des PMR, ses déplacements ne sont pas une sinécure. Relevons en outre qu'en fonction des quartiers qu'ils desservent, les bus ou trains ne sont pas forcément adaptés pour les fauteuils roulants, ou sont alors tout simplement bondés.

Pour compenser ce manque de mobilité des PMR, ce postulat propose d'ouvrir les voies normalement réservées aux taxis et transports en commun aux personnes détentrices d'un macaron handicap et aux transports tels que Transport Handicap. Tout véhicule désirant passer sur les voies réservées aux bus fera évidemment une demande auprès de l'autorité compétente qui enregistrera le numéro de plaques. Ce postulat a été introduit par Patrizia Mori au conseil communal de Lausanne.

Cette dérogation englobera donc la possibilité de :

- Transiter dans les voies réservées aux transports en commun dans tout le canton ;
- Circuler lorsqu'il existe des obligations et des interdictions, temporaires ou permanentes, anti-pollution ou autres, comme les dimanches sans voitures par exemple.

Conclusions :

Le présent postulat invite le Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'introduire une dérogation autorisant la circulation des personnes au bénéfice d'un macaron handicap en transport individuel motorisé sur les voies réservées aux transports en commun et lors des journées sans voitures dans notre canton.

Nicola Di Giulio

Député

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alain Cornamusaz (UDC)
2. Aliette Rey-Marion (UDC)
3. Cédric Weissert (UDC)
4. Céline Baux (UDC)
5. Denis Dumartheray (UDC)
6. Fabien Deillon (UDC)
7. Fabrice Moscheni (UDC)
8. Fabrice Tanner (UDC)
9. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
10. Jean-François Thuillard (UDC)

11. José Durussel (UDC)
12. Maurice Treboux (UDC)
13. Nicolas Bolay (UDC)
14. Pierre-Alain Favrod (UDC)
15. Pierre-André Pernoud (UDC)
16. Romain Belotti (UDC)
17. Stéphane Jordan (UDC)
18. Sylvain Freymond (UDC)
19. Yann Glayre (UDC)
20. Yvan Pahud (UDC)